

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 décembre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

PÊCHES ET OCÉANS—3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent des pêches et des océans.

[Français]

LANGUES OFFICIELLES—5^E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, en tant que coprésident du Comité mixte permanent des langues officielles, j'ai l'honneur de déposer le cinquième rapport de ce Comité dans les deux langues officielles.

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement de la Chambre des communes, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse à ce rapport dans les 150 jours.

(*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DE NOUVEAU UN PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre, dont je crois avoir besoin, pour présenter de nouveau à la Chambre un projet de loi concernant les droits politiques des fonctionnaires. Sauf erreur, le greffier connaît mieux que moi en quoi consiste exactement la procédure pertinente. Nous avons consulté hier le

représentant du Conseil privé et je crois savoir que cette procédure est nécessaire pour qu'un projet de loi qui a déjà fait l'objet d'un débat d'une heure à la Chambre puisse de nouveau figurer cet après-midi sur la liste des questions pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je serais donc reconnaissant à tous les députés de consentir à l'unanimité à ce que la Chambre en revienne aux initiatives parlementaires de façon que je puisse présenter le projet de loi en question. Je m'efforçais d'écouter et de faire cela en même temps.

M. le Président: La Chambre a entendu la demande du député d'Ottawa-Centre. Je signale à tous les députés que sa demande ne pourrait être exaucée qu'avec le consentement unanime. Le député, je pense, s'en rend compte.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): D'ordinaire, monsieur le Président, le député aurait dû participer à des consultations préalables s'il voulait solliciter le consentement unanime de la Chambre. De prime abord, je ne vois pas de difficulté en l'occurrence, mais j'estime que les députés devraient se plier à cette consultation chaque fois qu'ils désirent solliciter le consentement unanime de la Chambre.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je serais on ne peut plus disposé à me plier à cette condition, pourvu que mes interlocuteurs me signifient au cours des prochaines minutes, si tout est dans l'ordre, qu'ils sont prêts à accéder à ma demande, car je dois respecter le délai imparti pour le tirage au sort. Je prie la Chambre de bien vouloir m'excuser, mais j'ai eu fort à faire hier avec la réforme fiscale et ce n'est que vers 17h 30 ou 18 heures hier que nous avons pu commencer à nous préparer en vue du tirage au sort.

M. Hawkes: Tant que nous savons exactement à quoi nous avons affaire, monsieur le Président. Nous nous préoccupons toujours des précédents. S'il s'agit d'une échéance manquée, cela dépend d'un ensemble de circonstances. Si cela ouvre la porte à la remise à l'étude au Parlement de questions déjà débattues, ce qui contrevient à l'un des principes fondamentaux du Parlement, c'est une tout autre affaire. Je ne sais tout simplement pas quelle est la situation parce qu'il n'y a pas eu consultation. Nous serions heureux de tenir ces consultations au plus tôt.

● (1110)

M. le Président: Peut-être la présidence peut-elle venir en aide au secrétaire parlementaire et aux députés. Tout d'abord, si la Chambre décide de faire quelque chose par consentement, je vous dirais bien clairement que la présidence n'y voit pas un précédent. Je pourrais dire aux députés ce que je considère